

la statistique, pour ainsi dire, qui fournirait les renseignements requis. Selon les dispositions actuelles, je prévois qu'il y aura incompatibilité entre les deux ministères intéressés et leur personnel. Une infinité de problèmes surgiront. Les dossiers devraient être conservés à l'endroit auquel ils appartiennent, c'est-à-dire au ministère du Revenu national. Un principe est ici menacé et je suis très inquiet de penser que presque n'importe qui pourra avoir accès à des documents aussi personnels que les déclarations d'impôt sur le revenu. Voilà ce que je voudrais dire sur cette disposition.

Le changement de nom m'ennuie aussi. L'appellation «Bureau fédéral de la statistique» existe depuis que la loi a été adoptée. Les gens de toutes les régions du monde reconnaissent le sigle BFS. Le gouvernement veut maintenant adopter le nom «Statistique Canada». A mon avis, c'est le seul objet du bill, car on y propose bien peu d'autres changements. Je m'inquiète de ce qu'on veuille laisser tomber ce nom si familier, bien compris et dont la plupart des Canadiens, j'en suis sûr, s'ennuieront.

J'espère aussi que les modifications prévues ici faciliteront la coordination et la collaboration avec les provinces, de sorte que les petites entreprises et sociétés auront moins de renseignements à fournir qu'à l'heure actuelle. Comme le député de Calgary-Centre (M. Harkness), j'ai moi aussi reçu nombre de plaintes de propriétaires de petites entreprises à cause de la somme énorme de travail et d'effort qu'ils doivent fournir pour renseigner le BFS.

Une dernière observation au sujet des rapports du Bureau fédéral de la statistique. Ils remontent parfois à trois ou quatre ans au moment de la publication, chose inadmissible à l'époque des ordinateurs. Pour moi, les rapports qui ne sont pas d'actualité ne devraient pas être publiés.

Je ne retiendrai pas plus longtemps l'attention des députés, mais je tiens à réitérer mes vives inquiétudes au sujet des atteintes à la vie privée des gens, notamment en ce qui concerne les déclarations d'impôt sur le revenu.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois signaler à la Chambre et au secrétaire parlementaire que celui-ci a déjà pris la parole au cours du débat. Selon le Règlement, celui qui présente une motion de fond peut parler une deuxième fois et sa réplique clôt le débat. Mais le secrétaire parlementaire n'est pas l'auteur de la motion et cela pourrait poser un problème. Il serait peut-être préférable d'obtenir le consentement de la Chambre pour permettre au député de clore le débat. La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Howard (Okanagan-Boundary):** Monsieur l'Orateur, avant de clore le débat, je voudrais commenter brièvement les excellentes observations formulées jusqu'ici par les députés. Elles suscitent un problème qui se pose si souvent pour le gouvernement, lorsque des membres de l'opposition adoptent des points de vue aux antipodes les uns des autres et que le gouvernement doit garder un juste milieu de façon à contenter tout le monde.

La question du secret nous en fournit un excellent exemple. Au dire du député de Waterloo (M. Saltzman),

nous en abusons, tandis que d'après le député de Wellington (M. Hales) et le député de Calgary-Centre (M. Harkness) le secret ne sera pas suffisamment gardé aux termes des nouvelles dispositions. Je tiens à dire quelques mots au sujet de l'accès aux déclarations d'impôt sur le revenu. Je réussirai peut-être, en décrivant le procédé envisagé, à rassurer les membres du parti conservateur à ce sujet.

Voici comment on procédera. Les employés de Statistique Canada préposés à ce travail se rendront au ministère du Revenu national, qui établira un service spécial, où les dispositions concernant le secret seront plus rigoureuses encore qu'elles ne le sont actuellement au ministère. Les données seront recueillies sur des bandes d'ordinateur et transférées en vrac à Statistique Canada, où on les utilisera comme renseignements en vrac. La divulgation de la déclaration d'impôt d'un particulier sera chose à peu près impossible. Le secret auquel sera tenu le personnel de Statistique Canada sera encore plus rigoureux que celui que l'on exige actuellement du personnel du ministère du Revenu national.

• (4.00 p.m.)

En étudiant le bill pour la première fois, comme les autres députés je me suis inquiété de cet aspect-là. Je l'ai examiné avec soin afin de m'assurer que les dispositions sur le caractère confidentiel de ces renseignements, dont les Canadiens jouissent aujourd'hui, seront conservées. Je puis assurer aux députés que cette disposition importante fait l'objet d'une attention toute particulière, et qu'on prend des mesures satisfaisantes à cet égard.

Le député de Calgary-Centre (M. Harkness) a souligné qu'on impose un fardeau sans cesse plus lourd aux hommes d'affaires au Canada en leur demandant de fournir des renseignements à la nation. C'est pour moi aussi un sujet de préoccupation, mais je me suis entretenu avec bien des hommes d'affaires victimes de ce fardeau et ils s'inquiètent des frais que ces renseignements occasionnent à leurs entreprises. Or, je tiens à dire au député que certaines dispositions des plus importantes du bill sont précisément conçues pour améliorer cette situation. C'est de cela qu'une bonne partie du projet de loi traite: de permettre à l'homme d'affaires canadien de remplir plus facilement et à moins de frais l'obligation qu'il a de fournir les renseignements dont il se sert, comme les gouvernements, à l'avantage de tous les Canadiens. A mon avis, le projet de loi accomplit cela, entre autres choses importantes.

L'honorable député a aussi fait valoir que les frais ont augmenté. Je suppose qu'ils vont encore augmenter à l'avenir, à mesure que croîtront la population, le volume des affaires, le produit national brut et la nécessité de services additionnels. Le Bureau fédéral de la statistique fait tout ce qu'il peut pour se moderniser et pour utiliser le plus possible des méthodes perfectionnées et des ordinateurs pour simplifier la cueillette de l'information, afin de ne pas accroître ses frais et d'améliorer sa rentabilité. D'autre part, selon le député de Waterloo (M. Saltzman) l'information statistique au Canada est peut-être insuffisante et sa qualité laisse à désirer.